

[COVID News] Gestion des cas contacts



Le [Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion](#) à partir des consignes du Ministère de la Santé et du [Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19](#), a publié une fiche dédiée aux cas contacts.



COVID-19 : GESTION DES CAS CONTACTS AU TRAVAIL

CORONAVIRUS

Cette fiche a été rédigée à partir des consignes du ministère de la Santé et du [Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19](#)

Reportez-vous également aux guides Covid-19 : Conseils et bonnes pratiques pour l'employeur et Covid-19 : Conseils et bonnes pratiques pour les salariés à retrouver sur travail-emploi.gouv.fr

Qu'est-ce qu'un cas contact ?

Un cas contact est une personne ayant eu un contact à risque avec une personne contaminée par la Covid-19. Par contact à risque, on entend les situations suivantes :

- en face à face à moins d'un mètre (embrassade, poignée de main...) et sans masque ou autre protection efficace ;
- plus de 15 minutes, dans un lieu clos, sans masque, alors que la personne contaminée tousse ou éternue : repas ou pause, conversation, déplacement en véhicule, réunion...
- à l'occasion d'échange de matériel ou d'objet non désinfecté ;

- d'actes de soins ou d'hygiène ;
- en partageant le même lieu de vie.

Une personne n'est pas considérée comme cas contact lorsque le contact ne correspondait pas à ces situations de risque ou lorsque la personne avec laquelle le contact a eu lieu n'était en définitive pas positive à la Covid 19. Ainsi, par exemple, un croisement fugace dans la rue ne caractérise pas un cas contact. De même, le cas contact d'un cas contact n'est pas un cas contact. En tout état de cause, les « cas contact » sont identifiés comme tels par les professionnels de santé autorisés, l'Assurance maladie ou l'Agence régionale de santé (ARS).

Qu'est ce qu'un cas contact ?

Un cas contact est une personne ayant eu un contact à risque avec une personne contaminée par la Covid-19. Par contact à risque, on entend les situations suivantes :

- en face à face à moins d'un mètre (embrassade, poignée de main...) et sans masque ou autre protection efficace ;
- plus de 15 minutes, dans un lieu clos, sans masque, alors que la personne contaminée tousse ou éternue : repas ou pause, conversation, déplacement en véhicule, réunion...
- à l'occasion d'échange de matériel ou d'objet non désinfecté ;
- d'actes de soins ou d'hygiène ;
- en partageant le même lieu de vie.

Quand une personne n'est pas considérée cas contact ?

Une personne n'est pas considérée comme cas contact lorsque le contact ne correspondait pas à ces situations de risque ou lorsque la personne avec laquelle le contact a eu lieu n'était en définitive pas positive à la Covid-19. Ainsi, par exemple, un croisement fugace dans la rue ne caractérise pas un cas contact. De même, le cas contact d'un cas contact n'est pas un cas contact. En tout état de cause, les « cas contact » sont identifiés comme tels par les professionnels de santé autorisés, l'Assurance maladie ou l'Agence régionale de santé (ARS).

? [Télécharger la fiche en intégralité](#)